



Mai 2008

**Substances dangereuses
dans les équipements électriques et électroniques
(Directive RoHS)
L'exemption du décaBDE est annulée**

Le 1er avril 2008, l'exemption relative à l'utilisation du décabromodiphényléther (décaBDE), un retardateur de flamme, dans les équipements électriques et électroniques (EEE) a été annulée par un arrêt de la Cour de justice des communautés européennes (CJCE).

Cet arrêt fait suite à un recours des Etats membres, de la Norvège et du parlement européen contre la Commission Européenne au motif que la Commission ne respecte pas la procédure inscrite dans la directive européenne 2002/95/CE (directive RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, en ne faisant pas figurer le décaBDE sur la liste des substances dangereuses.

Cet arrêt annule donc le point 2 de l'annexe de la Décision 2005/717/CE de la Commission Européenne relative à certaines exemptions accordées dans le cadre de la directive européenne 2002/95/CE (directive RoHS), **lequel point 2 spécifie l'exemption pour le décaBDE utilisé pour les applications polymérisées.**

Cet arrêt spécifie que cette exemption est néanmoins maintenue jusqu'au 30 juin 2008 inclus.

En conséquence de quoi, à partir du 1^{er} Juillet 2008, les industriels mettant sur le marché européen des équipements électriques et électroniques (inclus dans le scope de la directive RoHS) doivent s'assurer **qu'ils ne contiennent pas de décaBDE** dépassant en concentration la valeur limite autorisée

**Pour les polybromophényléthers utilisés dans les EEE, la valeur limite de concentration par matériau homogène autorisée est de 1000 mg/kg (Décision 2005/618/CE de la Commission Européenne)*

BUREAU VERITAS LCIE, laboratoire tierce partie reste votre partenaire pour les prestations d'essais et d'expertises réalisées dans le cadre de la directive européenne RoHS

VOS CONTACTS

Paule PRIMET
Veille Réglementaire
paule.primet@lcie.fr
+ 33 1 40 95 61 59

Valentine MENUET
Chargée de clientèle
valentine.menuet@lcie.fr
+ 33 1 40 95 63 57

Hélène MENOUE
Eco-environnement
helene.menou@lcie.fr
+ 33 1 40 95 60 44